



## RAPPORT DE SYNTHÈSE DU FORUM MINISTÉRIEL MONDIAL ET SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE 29 – 31 MAI 2000

Le premier Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement – sous forme de Sixième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration (CA) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) s'est déroulé à Malmö (Suède) du 29 au 31 mai 2000. Plus de cinq cents délégués issus de cent trente pays dont soixante-treize ministres et des représentants d'OIG et d'ONG devaient prendre part à ce forum de trois jours. L'objectif du Forum était d'établir une certaine cohérence politique dans le domaine de l'environnement, la réponse à l'appel lancé par une telle action dans le rapport de 1998 du Secrétaire Général des Nations Unies concernant l'environnement et les établissements humains.

Le Forum était articulé en deux sessions parallèles de concertation ministérielle, une Grande Commission et un Groupe de Travail sur la Déclaration de Malmö. Les ministres devaient également se pencher sur le rapport élaboré par le Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, sur les activités du PNUE et sa contribution dans la mise en œuvre du Plan d'Action 21. Les conclusions du Forum seront présentées à la Cinquante-Cinquième Session de l'Assemblée générale (l'Assemblée du Millénaire prévue en septembre 2000).

Le Forum offrait au PNUE et à son Conseil d'Administration l'occasion d'influencer l'ordre du jour environnemental international du 21<sup>ème</sup> siècle. Les ministres de l'environnement ont discuté des principaux défis posés à l'environnement mondial en ce nouveau siècle et des réponses politiques stratégiques devant être apportées aux questions posées, ainsi que des rôles du secteur privé et de la société civile. Une attention a également été accordée aux besoins de s'assurer du fonctionnement efficace et efficient des mécanismes de gouvernance du PNUE et des implications financières éventuelles. Les thèmes centraux du Forum étaient la nécessité d'une mise en phase des engagements et des actions, le rôle du PNUE dans les politiques environnementales internationales et les préoccupations concernant la manière de faire de Rio+10 un "réel" succès.

### BREF HISTORIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE

En 1972, le PNUE fut établi suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, tenue à Stockholm, du 5 au 16 juin 1972. La conférence devait en outre, mettre en place un plan d'action pour l'élaboration de politiques environnementales, un

Fonds pour l'Environnement et, une déclaration de 26 principes sur l'environnement humain. Établi pour servir, à la communauté internationale, de forum pour le traitement des principales questions politiques émergentes, le Conseil d'Administration du PNUE (CA) se réunit de manière générale sur une base biennale, avec des sessions extraordinaires organisées au cours des périodes intermédiaires. Le CA comprend 58 États qui gardent le mandat durant quatre ans, sur la base de la répartition géographique suivante: 16 représentants africains, 13 asiatiques, 13 représentants issus du Groupe de l'Europe centrale et Autres, 10 pays Latino-Américains et les Caraïbes et 6 États de l'Europe de l'Est. Le CA a été appelé à présenter ses rapports à l'Assemblée Générale de l'ONU (AGNU) et chargé: de promouvoir la coopération internationale en matière d'environnement et de recommander les politiques susceptibles de mener à cette fin; de fournir une orientation politique pour l'administration et la coordination des programmes environnementaux au sein du système de l'ONU; de procéder à l'évaluation de l'état des lieux de l'environnement mondial; et de promouvoir la mise à contribution de la communauté scientifique et d'autres communautés professionnelles pertinentes dans l'acquisition, l'évaluation et l'échange des connaissances et des informations et dans les aspects techniques de la formulation et de la mise en œuvre des programmes environnementaux au sein du système des Nations Unies.

Outre le suivi et l'évaluation de l'état des lieux de l'environnement et la diffusion des données obtenues aux gouvernements et aux ONG, les accomplissements du CA englobent l'initiation de négociations autour de nombre de conventions environnementales majeures, y compris le Protocole de Montréal sur les Substances qui Risquent d'Appauvrir la Couche d'Ozone, la Convention de Bâle sur le Contrôle du Transit transfrontalier des Déchets

### DANS CE NUMERO

Bref Historique du C.A. du PNUE . . . . .	1
Compte Rendu du Forum . . . . .	3
Les Consultations Ministérielles. . . . .	3
La Grande Commission . . . . .	5
Le Groupe de Travail sur la Déclaration de Malmö . . . . .	6
La Plénière de Clôture. . . . .	7
Brève Analyse du 1er Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement . . . . .	8
A Suivre . . . . .	9



Dangereux et de leur Mise en Décharge, La Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Rotterdam sur la Procédure du Consentement Préalable en Connaissance de Cause pour Certains Produits Chimiques et Pesticides Dangereux, dans le Commerce International (Convention PIC).

**LA CNUED:** En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) réaffirma le mandat du PNUE et appela à l'amélioration et au renforcement du rôle du PNUE et de son CA. Le CA fut appelé à poursuivre son rôle dans le domaine de l'orientation et de la coordination politiques, en prenant en ligne de compte, la perspective du développement. Le Plan d'Action 21 dressa une liste des 14 domaines prioritaires sur lesquelles le PNUE devait se concentrer dont, entre autres, le renforcement de son rôle catalyseur dans la promotion des activités environnementales, à travers le système de l'ONU; la promotion de la coopération internationale; la coordination et la promotion de la recherche scientifique; la diffusion de l'information environnementale; l'amélioration de la prise de conscience générale; et, la poursuite du développement du droit environnemental international.

**LE 19<sup>ème</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION:** Initialement, la 19<sup>ème</sup> session du CA devait se tenir du 27 janvier au 7 février 1997, mais la réunion fut suspendue le dernier jour lorsque les délégués ne furent pas en mesure de s'accorder autour d'une proposition appelant à la mise en place d'un comité de haut niveau chargé de fournir des orientations politiques au PNUE. En résultat de quoi, des officiels issus de 34 pays se réunirent à Genève le 21 mars 1997 et décidèrent de créer un nouveau comité multinational chargé d'apporter sa médiation dans les différends et de présenter son avis sur le futur du PNUE. La 19<sup>ème</sup> session reprit ses travaux au siège du PNUE à Nairobi, les 3 et 4 avril 1997, et les délégués établirent un Comité de Haut Niveau des Ministres et d'Officiels (CHNMO) en qualité d'organe subsidiaire du CA. Le CHNMO fut chargé: de la considération de l'ordre du jour environnemental international et de l'introduction des réformes et des recommandations politiques au CA; de la fourniture d'orientations et d'avis au Directeur Exécutif du PNUE; de l'amélioration de la collaboration et de la coopération du PNUE avec d'autres organes multilatéraux, notamment les conventions environnementales et leurs secrétariats; et d'aider à la mobilisation de ressources financières adéquates et prévisibles au profit du PNUE. Le CHNMO comprend 36 membres élus par le CA parmi les membres de l'ONU et de ses agences spécialisées. Les membres y servent deux ans durant et représentent les régions telles qu'elles sont reflétées par l'actuelle structure du CA du PNUE. Aujourd'hui, le Comité organise des réunions, au moins une fois par an, à Nairobi, mais peut également se réunir ailleurs en connexion avec les principales réunions environnementales internationales.

Les délégués adoptèrent, ensuite, la Déclaration de Nairobi sur le Rôle et le Mandat du PNUE, laquelle, révisé le mandat du Comité des Représentants Permanents du PNUE (CRP) consistant: à procéder à la détermination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des décisions du CA, concernant les questions administratives, budgétaires et programmatiques; à procéder à la revue du programme de travail et du budget provisoires du PNUE; de procéder à la revue des rapports requis du Secrétariat par le CA, concernant l'efficacité, l'efficacités et la transparence du travail du Secrétariat; et à élaborer, pour considération par le CA, de projets de décisions sur la base des contributions apportées par le Secrétariat. La Déclaration de Nairobi fut officiellement entérinée à la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à l'évaluation de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21 (SE/AGNU), tenue en juin 1997.

**LA CINQUIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE:** Le CA tint sa cinquième session Extraordinaire en mai 1998. Cette session adopta des décisions concernant l'évaluation de la gestion du PNUE ainsi que du soutien administratif qui lui est accordé; la

revitalisation, la réforme et le renforcement du PNUE; les contributions du PNUE à la CDD-7; l'eau douce; la Convention sur le PIC; le FEM; et la dégradation des sols. La session décida par ailleurs de procéder à la revue de l'état d'avancement de la réforme en cours du PNUE, à la 20<sup>ème</sup> session, pour fournir à la 55<sup>ème</sup> session de l'AGNU, ses conclusions politiques concernant les arrangements institutionnels au sein du système de l'ONU et le rôle du PNUE dans ce contexte. La session extraordinaire confirma également les Etats membres élus pour siéger au sein du CHNMO.

#### **LA CELLULE DE TRAVAIL DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES IMPLANTATIONS HUMAINES:**

A la 51<sup>ème</sup> session de l'AGNU, le Secrétaire Général émit les résultats de l'évaluation des activités de l'ONU, intitulé: "Renouveler les Nations Unies: Programme de Réforme" (A/51/950). Dans le chapitre consacré à l'environnement, l'habitat et le développement durable, le rapport examina tous les développements vécus depuis la CNUED, y compris la prolifération des nouveaux acteurs dans le domaine, l'émergence de la CDD en tant que forum politique important, l'amélioration des capacités en matière d'environnement, au sein des organisations des Nations Unies et, la réponse décevante apportée aux besoins des pays en développement, en matière de ressources nouvelles et supplémentaires. Le rapport conclut que l'adoption d'une approche systématique plus intégrée dans le domaine des politiques et programmes, à travers l'éventail des activités des Nations Unies dans les domaines économiques et sociaux, en rationalisant l'engagement des Nations Unies à l'égard du développement durable. Pour initier ce processus, la Cellule de Travail des Nations Unies sur l'Environnement et les Implantations Humaines fut établi sous la Présidence du Directeur Exécutif du PNUE. En 1998, les conclusions et les recommandations de la Cellule de Travail furent transmises à la 53<sup>ème</sup> session de l'AGNU dans le Rapport du Secrétaire Général sur l'environnement et les implantations humaines (A/53/463). Le rapport renfermait des recommandations appelant, entre autres: à l'établissement d'un Groupe sur la Gestion Environnementale; à un forum mondial, de rang ministériel, annuel sur l'environnement; à l'adhésion universelle au CA; et à plusieurs mesures visant à intégrer et à impliquer davantage la société civile.

Après des mois de consultations officielles, le 28 juillet 1999, l'Assemblée Générale adopta la résolution 53/242, laquelle, entre autres: requiert du Secrétaire Général le renforcement du Bureau des Nations Unies à Nairobi; soutient l'établissement d'un Groupe sur la Gestion Environnementale pour l'amélioration de la coordination inter-agences dans le domaine de l'environnement et des implantations humaines; et accueille favorablement la proposition de mettre en place un forum mondial, de rang ministériel, sur l'environnement, relevant du CA du PNUE.

**LE 20<sup>ème</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION:** La 20<sup>ème</sup> session du CA se déroula au siège du PNUE, à Nairobi, au Kenya, du 1 au 5 février 1999, marquant la première réunion du Conseil depuis l'adoption de la Déclaration de Nairobi concernant le Rôle et le Mandat du PNUE, la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à la Revue de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21, et la désignation du Dr Klaus Töpfer au poste de Directeur Exécutif du PNUE. La réunion devait permettre de faire recouvrir la foi dans le PNUE en tant que principale agence des Nations Unies assumant des responsabilités dans le domaine de l'environnement. Le CA y prit 30 décisions sur un éventail de thèmes, notamment: le Fonds pour l'Environnement et les questions administratives et budgétaires; les questions politiques, y compris l'état des lieux de l'environnement, la coordination et la coopération à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies; la gouvernance du PNUE et les questions politiques émergentes; les préparatifs de la CDD-7; et les liens et le soutien mutuel entre les conventions environnementales et celles ayant rapport avec l'environnement.



## COMPTE RENDU DU FORUM

Le Lundi 29 mai 2000, le Président du CA du PNUE, László Miklós (République Slovaque), ouvrit le premier Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement. Après un spectacle de chorale présenté par "Koritsia" et la projection d'un documentaire sur "les défis environnementaux du 21<sup>ème</sup> Siècle," on passa aux déclarations d'ouverture.

Le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, exprima, par vidéo interposée, son espoir de voir le Forum s'élever à la hauteur des défis du nouveau millénaire. Il affirma que nonobstant nombre de cas de réussite, les êtres humains continuaient à piller l'environnement et que les pratiques non viables restaient ancrées dans nos activités quotidiennes. L'orateur décrit quatre domaines nécessitant davantage d'efforts, notamment: le domaine des médias et de la sensibilisation du grand public aux fins de s'assurer que les entreprises et les consommateurs reconnaissent les conséquences environnementales; celui des politiques et des lois qui se doit de considérer les ramifications des subventions et de promouvoir des mesures incitatives en faveur de l'environnement; celui de l'intégration d'objectifs environnementaux dans les politiques; et celui de l'exactitude des données scientifiques permettant d'établir la plateforme de l'action.

Le Président László Miklós (République Slovaque) souligna que le Forum se devait de réfléchir sur les échecs tout en essayant de tracer la voie à venir. Il affirma que les problèmes environnementaux ne pouvaient être résolus en dehors des cadres politiques et nota que la réalité déconcertante de la pauvreté persistante. Il suggéra de repenser les règles du village mondial, les forces du marché s'étant avérées insuffisantes, ajoutant qu'une assistance de la part de la communauté internationale était requise.

L'ancien Premier Ministre Suédois, Ingvar Carlsson, déclara que le Forum offrait l'occasion d'envoyer un message fort au Sommet du Millénaire de l'Assemblée Générale. Il appela à des actions plus vigoureuses dans la mise en œuvre des obligations inscrites dans le cadre des conventions environnementales. Il mit en exergue: l'impératif d'une solidarité à travers les frontières; la nécessité de nouveaux partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile; l'importance des nouvelles technologies d'information; et le rôle de l'éducation et de la conscientisation. Il réitéra le concept "penser mondialement, agir localement."

Yvonne Maingey (Kenya) et Philip Tinker (Royaume-Uni), représentant la Conférence Internationale du Millénaire des Enfants sur l'Environnement, engagèrent les délégués: à mettre en application des lois environnementales; à fournir de l'eau propre à tous d'ici 10 ans; à accroître les dispositifs de recyclage; à remplacer les sacs plastiques d'ici 2004; et à promouvoir l'utilisation de l'énergie propre. Ils demandèrent aux délégués de se mettre à l'écoute des jeunes parce qu'ils sont les futurs ministres et dirigeants.

Massumeh Ebtekar, Vice-Présidente de l'Iran, donna lecture à un message du Président iranien, déclarant en substance que les approches basées sur l'aliénation de la nature ne sauraient constituer des solutions valables. Elles mit en relief les valeurs religieuses et l'harmonie entre les humains et la nature. Elle appela le Forum à envisager un discours remplaçant l'approche matérialiste par une approche spirituelle et l'attitude arrogante qui règne aujourd'hui par une attitude d'humilité.

Victoria Tauli-Corpuz, porte-parole de 45 ONG opérant dans les domaines de l'environnement et du développement, déclara que les années 90 avaient formé la décennie des accords environnementaux mais pas de la mise en œuvre des solutions. Elle parla d'une paralysie au niveau de la pensée et de l'action et affirma que les modèles économiques basés sur le laisser faire étaient la cause de nombre de fractures sociales et de la dégradation environnementale. Elle ajouta que Rio+10 ne devait pas se contenter d'être une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action 21, mais une

conférence mondiale sur le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Elle suggéra au PNUE d'inviter la société civile à présenter ses commentaires quant à l'utilisation créative de ses produits et de formaliser les liens avec les ONG, d'une manière générale, et pour les préparatifs de Rio+10, d'une manière particulière.

Le Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, nota que le Forum avait été établi par le Secrétaire Général de l'ONU et mit en exergue la réunion comme étant le plus grand rassemblement de ministres de l'environnement dans l'histoire du PNUE. Il décrit les deux principales menaces mondiales pesant sur l'environnement, notamment les modes non viables de production et de consommation dans les pays industrialisés et la pauvreté dans les pays en développement. Des institutions et des législations témoignant de l'engagement en faveur de la lutte contre ces menaces existent, mais, affirma-t-il, le leadership en la matière traîne derrière.

**LES QUESTIONS D'ORGANISATION:** Les délégués devaient passer ensuite à l'adoption de l'ordre du jour puis élirent Hossein Moeini Meybodi (Iran) au poste de Rapporteur. Les délégués s'accordèrent sur la poursuite des délibérations dans des consultations ministérielles, l'établissement d'une Grande Commission (GC) sous la présidence de Leandro Arellano (Mexique) et d'un groupe de travail, de composition non limitée, sur la Déclaration de Malmö sous la présidence du ministre suédois de l'environnement, Kjell Larsson.

### LES CONSULTATIONS MINISTERIELLES

Les Ministres tinrent trois séances de travail en deux jours. Leurs concertations portèrent sur nombre de secteurs économiques à travers trois thèmes: (1) l'identification des principaux défis environnementaux posés au 21<sup>ème</sup> Siècle; (2) le rôle du secteur privé; et (3) le rôle de la société civile. Les débats autour de ces points de l'ordre du jour furent introduits et stimulés par des déclarations faites par des scientifiques de renom à l'échelle internationale, des académiciens, des chefs d'entreprises et de leaders de la société civile, qui y servirent également de personnes ressources. Les résultats des concertations étaient versés au fur et à mesure dans les délibérations du groupe de travail sur la Déclaration de Malmö et les points importants soulevés par les Ministres furent reflétés dans le texte final de la Déclaration.

**LES PRINCIPAUX DEFIS POSES AU NOUVEAU SIECLE:** Le lundi 29 mai, Klaus Töpfer présenta le modérateur de la séance, le Professeur Konrad von Moltke, de Dartmouth College. Le Professeur Mario Molina, de l'Institut de Technologie du Massachusetts, parla de l'interface science et politique. Il déclara que face à un problème environnemental, trois questions doivent être posées: de quel problème s'agit-il; découle-t-il de l'activité humaine; et, y a-t-il quelque chose à faire pour le résoudre? S'agissant de l'appauvrissement de la couche d'ozone, les réponses sont oui, mais pour ce qui est du problème des changements climatiques, les réponses ne sont pas évidentes. S'adressant aux ministres en les qualifiant de "Ministres de la Sécurité environnementale," M.S. Swaminathan, de la M.S. Swaminathan Research Foundation, déclara que nous avons besoin d'une "révolution verte" intégrée dans le contexte écologique. Il souligna que la biodiversité se trouve concentrée dans les pays en développement, foyer de la majorité de la population mondiale. Il précisa que les connaissances traditionnelles sont cruciales.

Le KOWEIT déclara que la législation existait bien, mais que peu de mesures étaient prises lorsque les règles sont bafouées. Le NIGERIA encouragea la prise en considération d'une annulation de la dette pour les pays africains. L'ETHIOPIE avança le terme "évolution verte" car il s'agit plutôt de retourner aux racines de certaines pratiques agricoles. La TANZANIE nota que la révolution verte enregistrait des succès en Asie, mais pas en Afrique. La NOUVELLE ZELANDE déclara que le public n'est pas toujours assez formé du point de vue scientifique, soulevant la question de



confiance concernant les OGM. CUBA reconnut le rôle de la science dans le développement. L'EGYPTE présenta des réflexions sur l'incertitude scientifique dans les domaines de l'évolution climatique et de disponibilité de l'eau.

Le DANEMARK appela à une mondialisation des politiques, notant que les riches du Nord se sont accrus mais que la générosité a diminué. L'ARABIE SAOUDITE requit la mise en application du Traité de Kyoto. La TUNISIE souligna la nécessité d'un transfert des technologies à portée de bourse. La COLOMBIE déclara que la résolution des problèmes nécessitait une coopération interministérielle. La NORVEGE mit en relief la nécessité de découpler la croissance économique et la dégradation environnementale et d'établir des interconnexions entre les différents processus environnementaux.

Le délégué des PAYS-BAS attira l'attention sur à la fois la pauvreté et la richesse induites par la dégradation environnementale. CHYPRE déclara que l'élévation du niveau du bien-être des populations doit être une priorité. Le délégué des ETATS-UNIS affirma que la science et la technologie faisait partie intégrante de la solution. L'INDE souhaite voir la lutte contre la pauvreté occuper une place centrale. Le ROYAUME-UNI appela à l'élaboration d'une stratégie mondiale de développement durable. MALTE mit l'accent sur la nécessité d'adopter des méthodes préventives plutôt que réactives.

La SUEDE appela à de nouvelles institutions chargées de traiter des crises environnementales, à un financement plus important en faveur du PNUE et à de nouveaux accords Nord-Sud. La SYRIE mit en exergue l'eau et la dette comme étant les défis majeurs. Le BANGLADESH nota un déficit dans les ressources consacrées au développement durable. Le PORTUGAL souligna la nécessité de déterminer les priorités et d'accroître l'efficacité à Rio +10. L'ALLEMAGNE nota que l'an 2002 doit marquer le démarrage d'un processus axé sur l'action. La SUISSE souligna l'importance de l'intégration d'objectifs environnementaux dans tous les secteurs. L'IRAN affirma que l'écart grandissant entre les riches et les pauvres témoignait d'une mauvaise gestion à divers niveaux. Le BHUTAN attira l'attention sur la baisse des niveaux de l'aide au développement.

**LE SECTEUR PRIVE ET L'ENVIRONNEMENT:** Klaus Töpfer introduisit le modérateur de la séance Lin See Yan, ancien Gouverneur Adjoint de la Banque Negara. Jürgen Dormann, Aventis, se focalisa sur la nouvelle économie, basée principalement sur les communications et la science et capable de croître sans augmentation du niveau de consommation physique. L'orateur nota qu'avec le rôle central de biotechnologie dans la nouvelle économie, les questions éthiques et sociales seront d'importants aspects du développement durable. Masashi Kaneko, de Nikko Securities, donna un aperçu sur l'introduction probante des financements verts au Japon. Il expliqua que les entreprises y sont classées en fonction d'un certain nombre de critères environnementaux et que l'investissement y a dépassé toutes les attentes, en particulier celui apporté par les femmes jeunes. Gunnar Brock, de TetraPak International, affirma que la mondialisation était en train d'éroder l'autorité étatique et qu'elle nécessitait une harmonisation des législations par delà les frontières.

L'INDE déclara que les technologies propres pouvaient être transférées à travers les subventions. L'INDONESIE appela à un partage des avantages entre le secteur privé et la société civile. La ZAMBIE nota que dans les pays en développement, le secteur privé manquait de capitaux et appela à des partenariats entre les secteurs privés des pays industrialisés et des pays en développement. La NAMIBIE souleva la question de l'unité mondiale, de la propriété de la production et du pouvoir. Le JAPON parla de sa focalisation sur l'éco-business dans les années 90, utilisé comme moyen de stimuler le redressement économique. Le MAROC plaida pour la conversion de la dette du tiers monde en projets environnementaux. La CHINE déclara que le PNUE devait être renforcé de manière à

pouvoir aider le secteur privé dans les pays en développement. Le PORTUGAL déclara que le secteur privé est souvent plus vigoureux que les états individuels, ce qui justifie l'impératif d'appliquer les accords internationaux.

Le ROYAUME-UNI suggéra la considération de l'opportunité d'établir une cour environnementale internationale. Le KOWEIT décrit sa politique requérant du secteur privé de consacrer 5% de ses profits au travail de développement durable. La FINLANDE plaida pour l'amélioration de l'éco-efficacité et de l'intégration des coûts environnementaux de la production. MADAGASCAR affirma que la pauvreté est à la fois la cause et l'effet de la dégradation environnementale. La SUISSE attira l'attention sur l'importance des petites entreprises. L'ETHIOPIE mit en garde contre la concentration des connaissances entre des mains privées. La SUEDE nota que le marché est un bon serviteur, mais un mauvais maître, et que les entreprises ne doivent pas dominer la politique.

**LA SOCIETE CIVILE – LA RESPONSABILITE ET LE ROLE A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT DANS UN MONDE GLOBALISE:** Klaus Töpfer introduisit le modérateur Robert Lamb, de Television Trust for the Environment. Charles Alexander, du Time Magazine, décrit la fusion qui s'est opérée aux Etats-Unis entre le journalisme et le spectacle et nota que les questions environnementales n'y sont considérées ni comme nouvelles ni comme intéressantes par les médias ou le grand public. Il indiqua que le pouvoir de la publicité à améliorer la prise de conscience environnementale avait encore besoin d'être sollicité et que le gouvernement des Etats-Unis se devait de s'ouvrir aux organisations de la société civile, cela pouvant être facilité à travers une campagne de réforme financière. Yolanda Kakabadse, de l'UICN, éclaira les nombreuses facettes de la nature de la société civile. L'oratrice donna un aperçu sur la manière dont les ONG étaient en train de réagir à la mondialisation et sur les changements qui ont eu lieu entre 1972 et 1992. Elle nota également que la société civile n'était pas en train de travailler pour le contrôle des gouvernements mais plutôt pour que la gouvernance profite à tous. Martin Khor, du Réseau Tiers Monde, déclara que la société civile avait récemment exercé son influence dans deux domaines: soulever les préoccupations concernant les OGM et susciter l'intérêt à l'égard des effets de la mondialisation. Il souligna l'importance de la pleine intégration du principe des "responsabilités communes mais différenciées" dans les politiques du FMI et de l'OMC.

La NOUVELLE ZELANDE déplora que les voix des petites entreprises, des populations autochtones et des citoyens ne soient pas entendues, et plaça l'accent sur le rôle des gouvernements dans l'inversion de cette tendance. La POLOGNE appuya l'idée d'étendre la Convention d'Århus de 1998, consacrée à l'accès à l'information à l'échelle internationale sous les auspices des Nations Unies. SINGAPOUR réitéra la nécessité d'édifier des partenariats plus solides avec la société civile au sein des Nations Unies. Le CANADA mit en exergue la nécessité de prévoir des incitations positives pour transformer les comportements. CUBA déclara que des politiques visant à établir des liens entre la société civile et les gouvernements doivent être mises en place. La FINLANDE nota que la société civile constituait le générateur des idées créatrices et qu'un espace doit être prévu pour que ces innovations puissent fleurir. Le KENYA, appuyé par la ZAMBIE, souligna que les ONG ne disposaient pas toujours d'un mandat clair pour la gestion environnementale et qu'elles ne devaient pas être soutenues au détriment des gouvernements, par les donateurs. Le NIGER souligna que contrairement aux gouvernements, les ONG ne sont pas redevables de comptes.

La CHINE déclara que les ONG internationales doivent respecter la spécificité culturelle des différentes régions. Le PAKISTAN nota qu'après les manifestations de Seattle, les ONG ont gagné une certaine légitimité auprès de bon nombre de gouvernements. La GAMBIE déclara que l'Afrique était en train de se trans-



former en terrain de dumping pour les technologies périmées telles que les voitures et les climatiseurs polluants et que les entreprises ne se sont pas payé le luxe d'intégrer la gestion environnementale.

### LA GRANDE COMMISSION

La GC, composée des officiels de haut rang et des Représentants Permanents s'est réunie à trois reprises pour l'examen du "Rapport du Directeur Exécutif concernant les Activités du PNUE;" des "Contributions Apportées par le PNUE dans l'Application du Plan d'Action 21 et dans le Programme de la Poursuite de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21;" et de "l'Ordre du Jour Provisoire du Second Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement / 21<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du PNUE." Les projets de décisions concernant ces trois points de l'ordre du jour devaient être transmis à la Plénière finale, pour adoption.

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR LES ACTIVITES DU PNUE:** Shafqat Kakakhel, Directeur Exécutif Adjoint du PNUE, introduisit le "Rapport du Directeur Exécutif sur les activités du PNUE" (UNEP/GCSS.VI/6). L'orateur mit en relief les domaines prioritaires retenus par le PNUE: (a) l'information, l'évaluation et la recherche environnementales; (b) l'amélioration de la coordination entre les conventions environnementales; (c) l'eau douce; (d) le transfert des technologies et l'industrie; et (e) le soutien en faveur de l'Afrique. Il nota la ré-impulsion de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAEN) et la Déclaration d'Abuja qui en a émané en 1999 comme autant d'étapes importantes franchies. Il réitéra le suivi probant de l'évolution environnementale par le PNUE à travers le "Global Environmental Outlook report (GEO 2000)".

L'INDE, avec plusieurs autres Etats, félicita le PNUE pour ses excellents rapports. Le délégué indiqua par ailleurs que son pays n'apportait pas son appui aux processus multilatéraux intéressant les rivières et affirma que les problèmes environnementaux ne devaient pas servir de barrières commerciales. L'UGANDA, appuyé par le NIGERIA et la ZAMBIE, encouragea la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja. Le PORTUGAL, au nom de l'UE, apporta son appui au rôle du PNUE dans la coordination des activités intéressant Rio +10. Le représentant, soutenu par ses collègues de la NOUVELLE ZELANDE, du CANADA et des ETATS-UNIS, proposa que le PNUE produise un document décrivant les liens entre les décisions du CA, les activités du PNUE et le budget du PNUE. L'ARABIE SAOUDITE reconnut le rôle du PNUE dans le suivi de la mise en application de la convention. Le CANADA appuya le renforcement des liens gouvernementaux avec le PNUE. La CHINE suggéra d'aider les gouvernements à mettre en place des politiques appropriées dans le domaine de l'eau et argua en faveur de l'implication du bureau régional dans les préparatifs de GEO 2002. Le délégué des ETATS-UNIS proposa l'élaboration d'un rapport sur la coordination entre les conventions, pour présentation à Rio +10. La ZAMBIE encouragea le PNUE à poursuivre ses travaux sur les synergies des conventions à tous les niveaux. La TUNISIE mit en relief le rôle du PNUE dans la mise en application des conventions des Nations Unies, en particulier, celles de la lutte contre la désertification et les changements climatiques. Le RWANDA déclara que les efforts de conscientisation se devaient de mettre en relief la dégradation des sols en Afrique. Le MALAWI souligna que la pauvreté croissante entravait la mise en application des conventions en Afrique.

Le Président Leandro Arellano (Mexique) ouvrit le débat et appela les participants à présenter leurs commentaires sur l'additif attaché au rapport du Directeur Exécutif: "Politique et Stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau" (UNEP/GCSS.VI/6/Add.1/Rev.1). L'INDE déclara qu'elle ne soutenait pas la mise en place de processus internationaux dans le domaine des rivières. La CHINE suggéra le besoin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques appropriées pour les rivières. CHYPRE souligna l'importance d'accorder une attention à l'aspect demande de la gestion de l'eau. La TURQUIE fit part de ses réserves concernant le fait que le

rapport mentionne une implication du PNUE dans les questions de l'eau. Le PORTUGAL, au nom de l'UE, mit en relief le besoin pour le PNUE de travailler sur une approche intersectorielle dans le domaine de la gestion de l'eau et suggéra au PNUE d'établir un lien entre sa stratégie dans le domaine de l'eau à la Vision Mondiale en Matière d'Eau présentée au Forum Mondial sur l'Eau qui s'est déroulé au mois de mars 2000. L'ARGENTINE découragea fortement l'insertion de toute référence aux eaux "transfrontalières." La TURQUIE encouragea l'utilisation de ce terme. La SYRIE préféra se référer plutôt aux eaux "communes" qu'aux eaux "trans-frontalières."

La NORVEGE souligna l'importance d'établir des connexions entre les conventions existantes. La JORDANIE appela à des mécanismes de financement pour aider les pays en développement à s'acquitter de la mise en œuvre de leurs obligations. L'AUSTRALIE, soutenue par les ETATS-UNIS et le CANADA, suggéra l'établissement d'un groupe de travail chargé de dégager les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau. Le CANADA et la CHINE appuyèrent la revitalisation de l'engagement du PNUE en faveur des Systèmes Mondiaux de Suivi Environnemental (SMSE/EAU). L'UNESCO offrit d'aider à l'évaluation du document des politiques appliquées en matière d'eau par le PNUE, au fur et à mesure de son évolution. L'ALGERIE réitéra les liens entre les questions ayant trait à l'eau et les questions touchant à la désertification, en Afrique. Le PNUE mit l'accent sur sa focalisation revitalisée sur la Convention sur les Mers Régionales.

**La Décision:** Le projet de décision de la GC concernant le "rapport du Directeur Exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour l'Environnement":

- requiert du Directeur Exécutif du PNUE de prendre en considération les commentaires présentés à propos de l'élaboration des politiques et de la stratégie à adopter dans le domaine de l'eau et des mesures nécessaires à leur mise en application, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis à la prochaine session du CA;
- accueille favorablement le document concernant les questions budgétaires et financières; et,
- requiert que les prochains rapports d'activités devant être soumis au CA et au CRP présentent une corrélation claire entre les décisions pertinentes du CA et autres organes législatifs, les activités du PNUE et les ressources mises de côté, les dépenses budgétaires réelles et l'évaluation qualitative des résultats accomplis.

**CONTRIBUTIONS DU PNUE A LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION 21:** Shafqat Kakakhel introduisit le rapport concernant "les contributions apportées par le PNUE dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du Programme de la Poursuite de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21" (UNEP/GCSS.VI/7). JoAnne DiSano (Directrice de la Division des Nations Unies du Développement Durable) souligna le rôle clé du PNUE dans Rio+10 et rappela l'appel de la CDD-8 pour une collaboration cohérente. L'Indonésie, Cuba et l'Inde soulignèrent que Rio+10 ne doit pas être considéré comme une occasion pour renégocier le Plan d'Action 21. L'Ouganda requit un financement additionnel destiné au renforcement des capacités nécessaires aux préparatifs de Rio+10. la Nouvelle Zélande déclara que Rio+10 doit être conduit sur la base des besoins locaux et doit être appuyé par le PNUE. Le Japon proposa de tenir Rio+10 en Asie.

L'Inde, le Venezuela, la Thaïlande, le Nigeria, la Chine et la Tunisie présentèrent des commentaires sur les engagements non tenus dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, soulignèrent les contraintes financières entravant la mise en application du Plan d'Action 21 et plaidèrent pour le transfert des technologies rationnelles. L'Afrique du Sud, soutenue par l'Argentine, suggéra la conduite d'une étude critique sur le manque d'accomplissement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Le délégué des Etats-Unis recommanda d'examiner également les réalisations passées et encouragea l'adoption d'une approche optimiste et ouverte sur



l'avenir dans l'évaluation proposée pour Rio+10. Le Canada, appuyé par un certain nombre de délégations, plaida en faveur d'un rôle pour le PNUE dans le processus d'évaluation de Rio+10. Cuba, la Barbade et le Venezuela soulignèrent la nécessité d'une représentation des points de vue des pays non adhérents au CRP.

**La Décision:** Le projet de décision concernant les "contributions du PNUE dans la mise en application du Plan d'Action 21 et dans le Programme de la Poursuite de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21":

- requiert que le CRP procède à l'évaluation des activités du PNUE contribuant à la mise en application du Plan d'Action 21 et au programme de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action 21;
- appelle le Directeur Exécutif à élaborer un rapport pour considération par le CRP, à distribuer à tous les gouvernements pour information et commentaires, et à s'assurer de la contribution active du PNUE dans le processus préparatoire de Rio+10;
- requiert que ce rapport soit soumis, à travers le Secrétaire Général, à la 55<sup>ème</sup> Session de l'AGNU; et,
- requiert qu'un rapport sur ce sujet soit soumis au CA, à sa 21<sup>ème</sup> session.

**L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU SECOND FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT / 21<sup>ème</sup> SESSION DU CA DU PNUE:** Les délégués s'accordèrent sur l'adjonction d'un point à l'ordre du jour consacré au prochain rapport du CA concernant les conclusions du présent forum.

**La Décision:** Le projet de décision concernant "l'ordre du jour provisoire du Second Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement/21<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du PNUE" englobe un article intitulé "Conclusions du Premier Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement" dans l'ordre du jour provisoire du 21<sup>ème</sup> CA, et requiert que le Bureau du CA, en consultation avec le CRP, et avec le soutien du Directeur Exécutif, décide des aspects organisationnels et des thèmes du Second Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement / 21<sup>ème</sup> Session du CA.

**CONCLUSION DE LA GC:** Moyennant quelques amendements mineurs, la GC conclut ses travaux par l'adoption de son projet de rapport (UNEP/GCSS.VI/L.2). Ce dernier renferme les décisions préliminaires devant être transmises à la Plénière du mercredi, concernant: les activités du PNUE; la contribution devant être apportée par le PNUE dans la mise en œuvre du Plan d'Action 21; et l'Ordre du Jour provisoire du Second Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement/21<sup>ème</sup> Session du CA du PNUE.

### LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLARATION DE MALMÖ

Le Groupe de Travail sur la Déclaration de Malmö a tenu cinq séances de travail consacrées à des débats sur le Préambule et les chapitres portant sur les défis environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle, le secteur privé et la société civile, sur la base du projet de texte de Déclaration (UNEP/GCSS.VI/CRP.1), présenté par le Président Kjell Larsson.

Concernant le Préambule, l'Inde, appuyée par la Chine, le Nigeria et le Kenya, appela à un libellé plus fort sur la pauvreté. L'Inde, la Chine, l'Algérie et le Brésil, souhaitèrent l'insertion d'une référence aux principes des responsabilités communes mais différenciées dans le libellé consacré à la solidarité internationale et au renouvellement des efforts dans ce domaine. Les Etats-Unis s'opposèrent à une telle référence. La Chine souligna les inégalités créées par le processus de la mondialisation. Les Pays-Bas, appuyés par les Etats-Unis, s'opposèrent à la réitération des formulations précédentes des Nations Unies, et appuyèrent l'examen des thèmes de la pauvreté, des menaces posées, des valeurs spirituelles et des jeunes. Les Etats-Unis et d'autres délégations réitérèrent que

la Déclaration doit refléter les discussions ministérielles. L'Ouganda déclara que le Préambule doit tracer le cours des actions futures et, avec le Nigeria, mit l'accent sur le problème du futur de la dette. La Barbade, appuyée par d'autres délégations, requit l'insertion d'une référence à la Déclaration de la Barbade sur les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Les Etats-Unis, soutenus par l'Australie, s'opposèrent à toute référence aux pays industrialisés dans le libellé consacré aux modes non durables de consommation et de production.

Au sujet de l'aperçu général et des thèmes émergents, l'UE apporta son appui au libellé appelant à la mise en place de stratégies nationales de développement durable, d'ici 2002. La Nouvelle Zélande s'opposa à la fixation de dates butoirs, précises; Concernant l'appel en faveur de l'utilisation des lois environnementales internationales comme base dans le traitement des menaces posées à l'environnement, la Suisse plaida pour l'insertion d'une référence à la notion de responsabilité; l'UE souhaite une référence aux principes de précaution, et, les Etats-Unis et le Canada, appuyèrent une référence aux législations domestiques. Au sujet de l'évaluation, le Brésil, appuyé par Cuba, l'UE et d'autres délégations, appela à l'insertion d'une référence aux modes non durables de production et de consommation. L'UE, contrée par l'Algérie, le Canada, les Etats-Unis et la Nouvelle Zélande, appela à une référence aux taxes écologiques. La Pologne appuyait l'insertion d'une référence aux stratégies préventives.

S'agissant du secteur privé, le Brésil requit un libellé appelant à l'amélioration des capacités institutionnelles et de régulation des gouvernements pour leur permettre d'interagir avec le secteur privé. Concernant l'instauration d'une nouvelle éthique dans le monde de l'entreprise, les Etats-Unis et la Suisse soulignèrent que certains acteurs du monde de l'entreprise sont déjà en conformité avec les codes environnementaux.

Au sujet de la référence à l'Accord Mondial passé avec le secteur privé, l'Inde, Cuba et le Brésil firent part de leurs réserves quant aux liens établis entre l'environnement, les droits de l'homme et les normes en matière d'emploi. Le Canada mit en exergue le caractère volontaire de l'Accord. L'Algérie, l'Ouganda, l'Inde et d'autres délégations exprimèrent des réserves concernant le libellé appelant à l'établissement de normes environnementales et à un comportement responsable pour l'investissement étranger, en particulier dans les pays en développement. Le groupe débattit également du libellé portant sur la société civile et Rio+10.

La Déclaration approuvée comprend les éléments suivants:

**Préambule:** La Déclaration rappelle les Conférences de Stockholm et de Rio, la Déclaration de la Barbade sur le Développement Durable des PEID, et la Déclaration de Nairobi concernant le rôle et le mandat du PNUE. Elle note qu'en dépit des nombreux efforts probants en cours, les ressources naturelles de base continuent à se détériorer à un rythme alarmant. Elle réaffirme l'importance d'une mise en œuvre rapide des engagements pris et souligne l'urgence du renouvellement des efforts dans un esprit de solidarité internationale, reconnaissant le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Elle met en relief la pauvreté rampante, les modes non durables de production et de consommation, la distribution inéquitable des richesses et la dette comme autant de causes profondes de la dégradation environnementale. La Déclaration souligne l'importance de l'éducation et de la conscientisation des populations, du respect des valeurs éthiques et spirituelles et de la diversité culturelle, et de la protection des connaissances autochtones. Elle suggère au Président du CA de présenter la Déclaration à l'Assemblée du Millénaire.

**Les Principaux Défis Environnementaux Posés au 21<sup>ème</sup> Siècle:** La Déclaration met en exergue:

- la nécessité urgente de revigorer la coopération internationale, les partenariats et la solidarité pour l'arrêt et l'inversion des tendances de la dégradation environnementale;
- l'écart alarmant enregistré entre les engagements et l'action,



l'adoption de stratégies nationales de développement durable et l'accroissement du soutien en faveur des pays en développement;

- les lois internationales et nationales en tant que base de l'action face aux menaces posées à l'environnement et l'importance cruciale de la conformité aux obligations en matière d'environnement, de la mise en application et de la responsabilité, et de la promotion de l'approche de précaution;
- la nécessité pour GEO2000 d'accorder une attention particulière aux modes non durables de consommation et de production des franges riches de tous pays, et en particulier des pays industrialisés;
- les menaces environnementales posées entre autres par l'urbanisation, les changements climatiques, les crises autour de l'eau, les sécheresses et la désertification, l'accroissement des catastrophes environnementales, les produits chimiques et les sources terrestres de la pollution; et,
- le rôle des innovations technologiques et de l'émergence des nouvelles technologies efficaces dans l'évitement des pratiques écologiquement destructrices employées dans le passé.

La Déclaration met également en relief la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans les prises de décisions, des actions de prévention, d'éducation et de conscientisation, la bonne gouvernance environnementale au niveau national et des règles du droit international, et le rattachement du pouvoir des technologies de l'information. Elle énonce que les politiques et les pratiques macroéconomiques des gouvernements et des institutions multilatérales d'emprunts et de crédits doivent tenir compte de la perspective environnementale. Elle stipule par ailleurs que les tendances de la mondialisation requièrent des institutions internationales l'adoption de nouvelles approches et encouragent l'adoption d'une approche équilibrée et intégrée dans les politiques en matière de commerce et d'environnement, conformément aux décisions de la CDD-8. La Déclaration souligne les rôles et responsabilités des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, notant au passage que les gouvernements sont les principaux agents de ce processus.

**Le Secteur Privé et l'Environnement:** La Déclaration:

- reconnaît que le secteur privé a émergé en tant qu'acteur mondial capable d'exercer un impact significatif sur les tendances environnementales à travers ses décisions en matière d'investissement et de technologies;
- stipule que les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans l'instauration d'un environnement favorable;
- appelle à l'amélioration des capacités institutionnelles et de régulation des gouvernements, en vue de leur interaction avec le secteur privé;
- appelle le secteur privé à prendre un engagement plus important en faveur de l'engagement d'une nouvelle culture basée sur la responsabilité environnementale, à travers le principe pollueurs-payeurs, l'approche de précaution dans les décisions en matière d'investissement et de technologie, l'application d'indicateurs de performances environnementales et la soumission de rapports; et,
- met en relief la nécessité d'une économie basée sur les cycles de vie et davantage d'efforts pour la facilitation du transfert des technologies écologiquement rationnelles.

La Déclaration stipule également que les potentialités de la nouvelle économie à contribuer au développement durable doivent être suivies et doivent:

- être axées sur les domaines des technologies de l'information, de la biologie et de la biotechnologie;
- prendre en considération les implications éthiques et sociales;
- reconnaître l'intérêt public dans les connaissances ayant trait à la biodiversité, y compris celles des communautés autochtones et locales; et,
- promouvoir dans le monde de l'entreprise une éthique guidée par l'intérêt public.

La Déclaration énonce en outre que l'Accord Mondial constituait un excellent véhicule pour un engagement constructif avec le secteur privé et que le PNUE doit contribuer à améliorer sa collaboration avec le secteur privé, et l'examen des liens entre l'investissement extérieur direct et l'environnement.

**La Société Civile et l'Environnement:** La Déclaration:

- réitère le rôle critique accru joué par la société civile dans le traitement des questions environnementales;
- souligne la nécessité pour les gouvernements, les organisations internationales et le PNUE d'engager davantage les groupes de la société civile dans leurs actions environnementales; et,
- reconnaît que la société civile constitue un agent puissant pour la promotion des valeurs et des objectifs écologiques partagés et qu'elle joue un rôle important dans l'attraction de l'attention des décideurs sur les problèmes environnementaux émergents, l'amélioration de la conscientisation du public, la promotion d'idées innovantes et la promotion de la transparence et des pratiques corrompues dans les prises de décisions en matière d'environnement.

La Déclaration stipule également que le rôle de la société civile doit être renforcé à travers le libre-accès à l'information environnementale, l'élargissement de la participation dans les prises de décisions et l'ouverture de la justice aux questions environnementales, et que les gouvernements doivent faciliter l'habileté de la société civile à faire entendre sa voix.

La Déclaration met en exergue:

- la nécessité de l'information de la recherche, d'un engagement total de la communauté scientifique et d'une coopération accrue des scientifiques;
- les menaces posées à la diversité culturelle et aux savoirs traditionnels, en résultat de la mondialisation, et accueille favorablement la proclamation de l'An 2001, par l'AGNU, Année Internationale de Dialogue Entre les Civilisations;
- la nécessité de l'insertion de la perspective féminine dans les processus décisionnels; et,
- l'impératif d'avoir des médias objectifs et indépendants.

**L'Évaluation de la CNUED en 2002:** La Déclaration stipule que l'évaluation de 2002 doit: s'effectuer au niveau du sommet, ne pas renégocier le Plan d'Action 21 et injecter un nouvel esprit basé sur l'urgence et la coopération. Elle stipule encore que les gouvernements doivent procéder sans délai à la ratification de toutes les conventions environnementales, met en relief le rôle des gouvernements et du PNUE dans les préparatifs de l'évaluation de 2002 et appelle à une accélération de ces préparatifs. La Déclaration énonce que la Conférence de 2002 doit traiter des problèmes de la pauvreté, de la communication excessive et de l'utilisation inefficace des ressources qui perpétuent le cercle vicieux de la dégradation environnementale et de la paupérisation accrue. La Déclaration énonce que la Conférence doit également étudier les exigences du renforcement de la structure institutionnelle de la gouvernance environnementale internationale et que le rôle du PNUE doit être renforcé et son assiette financière élargie et rendue plus prévisible.

**Conclusion:** En conclusion, la Déclaration souligne les développements sans précédent intervenus dans les technologies de production et d'information, l'émergence d'une génération plus jeune dotée d'un sens clair d'optimisme, de solidarité et de valeurs, et l'amélioration du rôle actif des femmes dans la société. Elle affirme que nous sommes en mesure: de réduire de moitié la pauvreté, d'ici 2015, sans porter préjudice à l'environnement; de nous doter de moyens d'alerte précoce, à travers la sécurité environnementale et d'intégrer les politiques économiques et la coordination environnementale.

#### LA PLENIERE DE CLOTURE

Le mercredi 31 mai, les ministres et les délégués se sont réunis pour la Plénière de Clôture. Bernard K'Omudho (Kenya) introduisit le rapport provisoire de la GC (UNEP/GCSS.VI/L.2). Les délégués adoptèrent sans amendement les décisions concernant: le "Rapport du Directeur Exécutif concernant les activités du Programme des



Nations Unies pour l'Environnement"; la "contribution du PNUE dans l'application du Plan d'Action 21 et dans le Programme de Poursuite de la Mise en Œuvre du Plan d'Action 21; " et, "l'ordre du jour provisoire du Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement/ 21<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du PNUE".

Le Président Larsson introduit ensuite le projet de la Déclaration Ministérielle de Malmö (UNEP/GCSS.VI/L.3) notant que le groupe de travail a tenu cinq séances de travail et a achevé ses travaux mercredi à 4h du matin. Il indiqua que le travail du groupe était lié aux discussions ministérielles de manière à intégrer leurs conclusions. Il souligna l'importance politique extraordinaire de la Déclaration et sa complexité et le fait qu'elle soit basée sur l'ensemble des thèmes touchant à l'Assemblée du Millénaire et à Rio+10. Il affirma que la Déclaration constituait un pas en avant important dans le traitement des problèmes cruciaux auxquels nous sommes confrontés et que la réussite de nos efforts ne peut être jugée que sur les mérites des actions entreprises, aux niveaux local, national, régional et mondial. Madagascar demanda l'insertion de l'offre de l'Afrique du Sud d'accueillir Rio+10. Le Président Larsson nota que l'Assemblée Générale approfondira l'examen de cette question. La Plénière devait ensuite adopter la Déclaration Ministérielle de Malmö.

Le Rapporteur Hossein Moeni Maybodi présenta ensuite le rapport provisoire du Forum, tel que figurant dans UNEP/GCSS.VI/L.1 et UNEP/GCSS.VI/L.1/Add.1. La Colombie déclara que la liste distribuée par le Ministre Colombien de l'Environnement et appelant à l'inclusion de la participation de la société civile dans le processus de Rio+10, doit être mentionnée dans le rapport final. Le délégué des Etats-Unis suggéra d'inclure dans le paragraphe 9 qui porte sur le rôle des ONG dans la promotion des accords environnementaux et dans la conscientisation du public, une référence à la "promotion de la transparence et des pratiques non corrompues. Dans le paragraphe 11 consacré à la société civile, le Pakistan souligna la nécessité de se baser sur les capacités de la société civile dans les activités telles que celles de l'évaluation de l'impact environnemental. Le Bénin commenta que le secteur privé ne doit pas être autorisé à délocaliser les problèmes environnementaux tels que celui de la pollution d'un endroit à l'autre. L'Angola déclara que le rôle des femmes a été négligé et insista sur leur implication dans les politiques et les stratégies visant à l'amélioration de l'environnement dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. L'oratrice présenta également des commentaires sur l'importance du soutien en faveur des jeunes dans les prises de décisions. Après ces amendements, les délégués adoptèrent le rapport de la réunion.

Birgitta Dahl, Membre du Parlement Suédois, s'adressa à la plénière et rappela aux délégués que le PNUE est le produit de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, tenu à Stockholm en 1972. Elle souligna que bien qu'il soit important d'avoir le secteur privé et la société civile impliqués dans les tentatives de la réalisation du développement durable, les représentants élus par les populations dans les assemblées locales, régionales et nationales ont également des potentialités énormes. Alors que les ONG sont capables de créer des mouvements d'opinions, les représentants élus sont en mesure de dégager des solutions politiquement raisonnables. Elle mit en garde contre le risque de voir les citoyens percevoir les décisions prises à l'échelle internationale comme étant trop éloignées des préoccupations de l'homme de la rue. Les décisions politiques doivent par conséquent être prises au niveau approprié pour s'assurer que les populations s'y reconnaissent. Elle fit remarquer qu'on ne doit pas attendre de Rio+10 d'être un échec de plus, une opportunité ratée d'évaluer les engagements de la CNUED. En vue de la réalisation de la durabilité, elle encouragea une concentration sur les questions stratégiques de l'eau, de l'énergie, du transport et de la gestion des déchets pour mieux répondre aux besoins des pauvres et aux exigences environnementales.

Le Ministre Nigérian de l'Environnement, Hassan Adanu, intervenant au nom des Ministres Africains de l'Environnement, présents à la réunion, félicita les Ministres pour la production de la Déclaration Ministérielle de Malmö, affirmant qu'elle envoyait les messages qu'il fallait aux Chefs d'Etats qui prendront part, en septembre au Sommet du Millénaire. Il rappela également aux délégués que la région Africaine est la région la plus pauvre et la plus touchée par la dégradation environnementale qui nécessite un allègement de la pauvreté durable. Il indiqua que les gouvernements Africains ont signé bon nombre de déclarations, mais qu'ils restent incapables de les mettre en application, en raison du manque de ressources;

Le Brésil, au nom de la Région Amérique Latine et Caraïbes, remercia à son tour les ministres et les délégués pour avoir aidé à réaliser une réunion juste, efficace et satisfaisante. Il souhaita voir les résultats contribuer de manière significative à la concrétisation des actions nécessaires au développement durable.

Klaus Töpfer déclara que la décision de l'AGNU d'offrir aux ministres de l'environnement du monde entier un forum de discussion, tel que le Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, s'est avéré une bonne décision. Il indiqua que ce Forum constitue un bon départ pour les préparatifs de Rio+10. Le Ministre Suédois de l'Environnement Kjell Larsson clôtura les travaux à 13h35.

### BREVE ANALYSE DU PREMIER FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

Le premier Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement a offert au PNUE et à son Conseil d'Administration une occasion importante d'influencer l'ordre du jour environnemental international du 21<sup>ème</sup> siècle. Outre le résultat important que constitue la Déclaration Ministérielle de Malmö, les thèmes centraux du Forum étaient la nécessité la mise en phase des engagements avec l'action, le rôle clé du PNUE dans les politiques environnementales internationales, et les préoccupations concernant la manière de faire de Rio+10 un "real" succès.

#### LUMIERE, CAMERA ... ACTION?

Une action est requise pour le traitement des principaux problèmes environnementaux. Ce message était clair à la fois dans l'adresse vidéo du Secrétaire Général de l'ONU et dans le film sur "Les défis Environnementaux du 21<sup>ème</sup> Siècle," qui avait été présenté lors de la plénière d'ouverture. En effet, le thème central de la réunion peut être résumé comme suit: nous avons discuté, délibéré et déterminé les problèmes, nous avons des accords et des conventions, maintenant - à l'aube du nouveau millénaire - la communauté internationale doit agir. Cependant, la manière d'agir est restée quelque peu brumeuse dans l'esprit de bon nombre de participants. En fait, la Déclaration de Malmö renferme une critique dure du "décalage alarmant entre les engagements et l'action." L'Ironie a voulu que l'un des débats les plus "actifs" au Forum, a été celui centré sur l'indigence de l'action menée à ce jour.

#### ENGAGEMENTS A L'ECHELLE MONDIALE, ACTIONS A L'ECHELON LOCAL

Le principal défi à relever consiste à trouver comment les ambitions mondiales contenues dans ce nombre de plus en plus accru d'accords internationaux peuvent être traduites en autant d'actions concrètes et mises en application à l'échelon local. Les pays sont capables de se retrouver dans la formulation et la signature d'agendas mondiaux ambitieux, mais la garantie de leur soutien, voire, de l'évocation de leur traduction en action dans le contexte domestique est une autre histoire, pareille entreprise exigeant un engagement politique et des ressources que les pays peuvent ne pas avoir ou ne pas vouloir affecter à leur mise en œuvre.





Par ailleurs, la souveraineté nationale et le contrôle des ressources naturelles sont d'importance capitale pour pratiquement tous les pays et cette réalité n'a pas manqué de trouver son illustration dans le débat sur la politique et stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau. La question de l'eau bénéficie d'une attention accrue et - outre les activités menées par la plupart des agences des Nations Unies dans ce domaine - un certain nombre d'initiatives internationales, d'études d'évaluation, d'établissement de partenariat ou de fourniture de conseils, sont aujourd'hui en cours. Certaines délégations ont fortement appuyé le rattachement du travail du PNUE à ces activités. D'autres, au contraire, ont souligné que la rareté de l'eau et sa gestion ne constituent pas des problèmes de dimension mondiale et que les questions qui s'y rapportent doivent être traitées aux niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux. Le message était à l'évidence: les initiatives internationales, c'est bien, mais elles ne doivent toucher à la répartition des ressources naturelles domestiques ou régionales.

### LE PNUE AU MILIEU DE LA SCENE

Pour bon nombre de participants, le principal objectif de la réunion était de promouvoir le rôle du PNUE dans les affaires environnementales internationales, après la période de méfiance et de lutte pour le maintien de la position qu'il a connue au sein de la famille onusienne. Le nombre important des ministres ayant accepté de faire le voyage à Malmö témoigne de l'engagement politique de haut niveau en faveur du PNUE. Comme l'a noté Klaus Töpfer dans son allocution d'ouverture, le Forum a enregistré le plus grand regroupement de ministres dans l'histoire du PNUE. L'organisation a également reçu des évaluations stellaires au cours des discussions sur les activités menées par le PNUE dans le cadre de ses cinq pôles d'intérêt prioritaires. L'un des délégués a même lancé dans ses commentaires "le Forum est le bébé de Töpfer," et de ce point de vue, le bébé a fait ses premiers pas. La réunion a fait montre d'une foi accrue à l'endroit du PNUE et l'organisation est désormais mieux placée pour accomplir le mandat qui lui est assigné avec la légitimité et le soutien nécessaires.

### LA DECLARATION DE MALMÖ: UN NOUVEAU SCRIPT INNOVANT?

Le résultat le plus tangible de la réunion était la Déclaration Ministérielle de Malmö que beaucoup ont qualifiée de "succès significatif." Au cours des négociations, de nombreux participants se sont montrés à l'occasion préoccupés par les arguments ressassés mais, d'une manière générale, la plupart se sont déclarés finalement satisfaits des résultats, affirmant que l'esprit de compromis a prévalu, et que les perspectives des pays en développement et des pays industrialisés ont été intégrées de manière adéquate. Un délégué, dans son intervention, a parlé du caractère "honnête et important" de la Déclaration. Un certain nombre d'autres délégués ont par contre déclaré craindre que la Déclaration, tout en étant bonne dans ses intentions, ne soit "qu'un document de plus, typique des Nations Unies" destinée à être archivée sans jamais atteindre l'homme de la rue. Certains observateurs ont tout de même attiré l'attention sur le rôle central que la Déclaration pourrait jouer dans les travaux de l'Assemblée du Millénaire, en tant que document adressé à l'Assemblée Générale sur les défis auxquels il faut faire face au cours du 21<sup>ème</sup> siècle.

### ACTE 2002

Dans le même ordre d'idée, dans les discussions qui ont porté sur la manière d'utiliser la Déclaration de Malmö, personne n'a été surpris d'entendre plus d'un participant indiquer que le défi à relever par Rio+10 consistera à combler le fossé entre les engagements et l'action. Cette réunion est l'un des chaînons des événements qui formeront l'ordre du jour du sommet de 2002. Certains participants ont anticipé qu'une bataille voilée risquait d'avoir lieu entre le PNUE et la CDD pour le contrôle du processus préparatoire de Rio+10, mais rien de tel n'était donné à être constaté au sein de la GC ou dans les concertations ministérielles. Pour l'essentiel, le

Forum réitéra les sentiments exprimés au cours de la CDD-8, que le Plan d'Action 21 ne doit pas être renégocié et que la réunion doit être un événement au niveau du sommet accueilli par un pays en développement. Plusieurs délégués de pays en développement ont bien souligné le rôle central que le PNUE doit jouer dans les préparatifs de Rio+10. Cela marque un développement heureux pour le PNUE et lui procure l'appui politique nécessaire à son implication, compte tenu de l'importance cruciale de cet événement confèrera au relèvement du profil international des questions environnementales dans le nouveau millénaire.

### SCENARIO POUR LE 21<sup>ÈME</sup> SIECLE: LE TEMPS DE L'ACTION

Le Forum a été, de l'avis de la plupart des commentaires, un succès. Certains participants ont souligné son accomplissement unique, illustré par le fait qu'un nombre important de ministres de l'environnement se sont réunis pendant 15 heures pour un débat interactif. Les ministres ont également, pour la première fois, parlé de questions clés dépassant les responsabilités gouvernementales, comme celles concernant le secteur privé et la société civile. D'autres observateurs, toutefois, ont noté que quelques ministres ont livré des déclarations préparées à l'avance, dans ce qui était censé être un dialogue ouvert, et que peu d'entre eux ont réagi aux divers présentateurs experts ou aux déclarations de leurs collègues. Il reste, cependant, que d'une manière générale, le Forum a réalisé son intention: offrir aux ministres l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les questions clés du processus de Rio+10.

Bien que l'habituelle démarcation Nord - Sud ait été amplement illustrée dans diverses déclarations, il semble que, dans le débat autour de la mise en application du Plan d'action 2, la polarisation ne s'est pas manifestée. Certains délégués se sont déclarés fatigués de l'absence de progrès sur les questions d'environnement et de développement. Ils ont appelé à l'établissement d'un état des lieux de ce qui s'est accompli depuis la CNUED, non seulement pour savoir où en sont les choses, mais aussi pour éviter de refaire les mêmes erreurs dans le processus de Rio+10. Et lorsque les pays en développement se sont plaints des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements environnementaux sans ressources adéquates, quelques pays industrialisés - en butte également à des obstacles entravant la mise en œuvre domestique - ont exprimé leur compréhension pour les complexités auxquelles les pays en développement sont confrontés. Tous les participants ont semblé être aux prises avec le principal défi posé pour le nouveau siècle: comment traduire les engagements en actions.

### A SUIVRE

**12EMES SESSIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:** Les SB-12 sont prévues à Bonn, en Allemagne du 12 au 16 Juin 2000. Elle seront précédées par une semaine de réunions officieuses, englobant un certain nombre d'ateliers. Pour de plus amples renseignements, contacter: the FCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.de; Internet: <http://www.unfccc.int>

**COMMISSION DE L'OMC SUR LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT:** Cette réunion se déroulera les 5 et 6 juillet et englobera une séance d'information regroupant les représentants d'une sélection de Secrétariats des Accords Environnementaux Multilatéraux. Pour plus d'informations, contacter: Sabrina Shaw, Secretary of the CTE, World Trade Organization, Centre William Rappard, Rue de Lausanne 154, CH-1211 Geneva 21, Switzerland; tel: +41-22-739-5482; e-mail: [Sabrina.shaw@wto.org](mailto:Sabrina.shaw@wto.org); Internet: <http://www.wto.org/wto/environ/te030.htm>

**QUATRIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT EN ASIE ET AU PACIFIQUE:** Cette conférence se déroulera à Kitakyushu, au Japon, du 31 août au 5 septembre 2000. La Conférence se



tiendra en concomitance avec le Congrès sur l'Environnement en Asie et au Pacifique (ECOASIA) organisé par l'Agence Nipponne de l'Environnement le 3 septembre 2000. Pour d'autres détails, contacter Mr. Rezaul Karim, Chief, Environment Section, Environment and Natural Resources Development Division, UN ESCAP, United Nations Building, Rajadamnern Avenue, Bangkok 10200, Thailand; tel: +66-2-288-1614; fax: +66-2-288-1059, e-mail: karim.unescap@un.org; Internet: <http://unescap.org/mced2000/venue.htm>

**55EME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU - L'ASSEMBLEE DU MILLENAIRE:** La 55<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale de l'ONU - baptisée "Assemblée du Millénaire" - s'ouvrira le 5 septembre 2000, au Siège des Nations Unies à New York. Les dirigeants du monde entier y sont attendus. Elle offrira l'occasion d'articuler et d'affirmer une vision animée du traitement des défis posés au 21<sup>ème</sup> Siècle. Le rôle de l'ONU dans la promotion de la paix et du développement durable à l'ère de la mondialisation sera l'un des thèmes clés de la session. Pour de plus amples détails, contacter: Office for the Millennium Assembly, Room S-3275, United Nations, New York, NY 10017 USA; tel: +1-212-963-5739; fax +1-212-963-0616; e-mail: Millennium@un.org; Department of Public Information, Room S-955, United Nations, New York, NY 10017 USA; Public queries, tel: +1-212-963-4475; Media queries, tel: +1-212-963-6870; NGO queries, tel: +1-212-963-8070; fax: +1-212-963-0536; e-mail: inquiries@un.org; Internet: <http://www.un.org/millennium>

**GONCRES MONDIAL DE L'UICN SUR LA CONSERVATION:** Cette réunion se tiendra à Amman, en Jordanie, du 4 au 11 octobre 2000. Le thème en sera "l'écospace," terme signalant que la protection environnementale aux diverses échelles géographiques est une condition préalable de la sécurité sociale, économique et même politique des peuples. Pour d'autres renseignements, contacter: Ursula HiltBrunner, IUCN, Gland, Switzerland; tel: +41-22-999-0232; fax: +41-22-999-0002; e-mail: urh@hq.iucn.org; Internet: <http://www.iucn.org>

**6EME CONFERENCE SUR LES ILES DU MONDE - LES PETITS ETATS INSULAIRES AU TROISIEME MILLINAIRE: SOLUTIONS PARTAGEES DES PROBLEMES COMMUNS:** Cette conférence internationale se déroulera du 16 au 20 octobre 2000, sur l'Ile de Skye, en Ecosse. Les sessions de la conférence se focaliseront sur les questions politiques, les affaires économiques, les thèmes culturels, le développement des communautés, la biodiversité et les zones protégées, l'énergie renouvelable, la minimisation des déchets, la gestion des littoraux et des pêches, le tourisme durable, et les soins de santé. Pour d'autres informations, contacter: Graeme Robertson, Secretary for the ISLANDS VI Conference; Hazelmount Heron Place, Portree, Isle of Skye, IV51 9EU, Scotland UK; tel: +44-1478-612-898; e-mail: graeme@islandstudies.org; Internet: <http://www.islandstudies.org>

**SOMMET INTERNATIONAL SUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION:** Cette réunion aura lieu du 18 au 20 octobre 2000, à Montréal, au Canada. Les thèmes centraux de la discussion sont axés sur la manière dont la prévention de la pollution est liée aux défis posés dans la réalité du développement durable. Le Sixième Séminaire International de Haut Niveau sur une Production Propre (PP6) est prévu les 16 et 17 octobre 2000, juste avant le Sommet. Pour plus de renseignements, contacter: the Canadian Centre for Pollution Prevention, 100 Charlotte Street, Sarnia, Ontario, N7T 4R2 Canada; tel: +1-519-337-3429; fax: +1-519-337-3486; e-mail: c2p2@sarnia.com; Internet: <http://c2p2.sarnia.com/summit>

**7EME REUNION DU CNI SUR LE PIC:** La septième session du Comité de Négociation Intergouvernemental (CNI) chargé de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour l'application de la procédure du consentement préalable en connaissance de cause (PIC) sur certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international, se déroulera du 30 octobre au 3 novembre 2000, à Genève. Pour d'autres détails, contacter: Niek Van der Graaff, FAO; tel: +39-6-5705-3441; fax: +39-6-5705-6347; e-mail: Niek.VanderGraaff@fao.org; or Jim Willis, UNEP Chemicals, Geneva, Switzerland; tel: +41-22-917 81 11; fax: +41-22-797-3460; e-mail: chemicals@unep.ch; Internet: <http://www.pic.int/>

**SIXIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE:** La CdP de la CDB se tiendra à La Haye, aux Pays-Bas, à une date qui sera annoncée au second trimestre 2002. Pour d'autres renseignements concernant cette réunion et autres réunions attendues de la CDB, contacter: CBD Secretariat, World Trade Center, 393 St. Jacques Street, Suite 300, Montreal, Quebec H2Y 1N9, Canada; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: chm@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/>

**5EME SESSION DU CNI SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS:** La cinquième session du Comité de Négociation Intergouvernemental pour l'Elaboration d'un Instrument Juridique Contraignant pour la Mise en Œuvre d'une Action Internationale sur Certains Polluants Organiques Persistants (CIN-5) aura lieu du 4 au 9 décembre 2000, à Johannesburg, en Afrique du Sud. La Conférence des Plénipotentiaires se tiendra à Stockholm du 21 au 23 mai 2001. Pour plus d'informations, contacter: UNEP Chemicals (IRPTC); tel: +41-22-979-9111; fax: +41-22-797-3460; e-mail: dodgen@unep.ch; Internet: <http://irptc.unep.ch/pops/>

**QUATRIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION:** La CdP-4 de la CCD est provisoirement programmée du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Pour plus d'informations, contacter: CCD Secretariat, P.O. Box 260129, D-53153 Bonn, Germany; tel: +49-228-815-2800; fax: +49-228-815-2899; e-mail: secretariat@unccd.de; Internet: <http://www.unccd.de>

**12EME REUNION DES PARTIES DU PROTOCOLE DE MONTREAL:** La RdP-12 est prévue à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 11 au 15 décembre 2000. La 32<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du Fonds Multilatéral se tiendra du 4 au 8 décembre, également à Ouagadougou. Pour de plus amples renseignements, contacter: the Ozone Secretariat; tel: +254-2-62-1234; fax: +254-2-62-3601; e-mail: ozoneinfo@unep.org; Internet: <http://www.unep.org/ozone/meet2000.htm>

**SECOND FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET 21EME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE:** Cette réunion se tiendra en février 2001, à Nairobi, au Kenya. Pour d'autres détails, contacter: B. Miller, UNEP, Nairobi, Kenya; tel: +254-2-62-3411; fax: +254-2-62-3748; e-mail: millerb@unep.org; Internet: <http://www.unep.org>